3ème PARTIE
SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

AU SYNDICAT AU TITRE :

1 - de la reconstitution des avances (D.art. 5 3°a)

- avances constituant la réserve (D.art.35 1°)	133,96
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art.18 6° et D.art.35 4° et 5°)	0,00
- avances (D.art. 45-1 4° alinéa) emprunt du syndicat auprés des copropriétaires ou certains d'entre eux	0,00

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D.art.5.3° b)

01/01/2027 1/4 ADF CHARGES COURANTES	280,25
01/04/2027 2/4 ADF CHARGES COURANTES	280,25
01/07/2027 3/4 ADF CHARGES COURANTES	280,25
01/10/2027 4/4 ADF CHARGES COURANTES	280,25

- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D.art. 5.3°c) (En cas de travaux votés, le tableau de la rubrique A6 en deuxième partie devra être impérativement complété)

01/01/2027 1/4 ADF FDS TRVX ALUR	13,73
01/04/2027 2/4 ADF FDS TRVX ALUR	13,73
01/07/2027 3/4 ADF FDS TRVX ALUR	13,73
01/10/2027 4/4 ADF FDS TRVX ALUR	13,73
01/02/2027 2/2 DEPART EVENTUEL MR BESSE	51,00

TOTAL	**1 360,88**